



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 2 AVRIL 2024

En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 12

Le 2 avril 2024, le Conseil d'Administration, légalement convoqué à 18h30, s'est réuni à l'Espace Eiffel, sous la Vice-Présidence de Viviane DECERLE

Présents : Mesdames DECERLE, LE BRETON, DIL, MENDES, VIVIER, DESCAMPS, VALLEE et Messieurs BOUBLI, LEK, TOUIN, LIGNEUX

Absents excusés : Monsieur LACOUX pouvoir à Madame DECERLE, Madame LE MANACH

Secrétaire de séance : Madame GENEST

N° 7	AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023
------	------------------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
Vu le décret N°95.562 du 6 mai 1995 relatif au fonctionnement des CCAS, modifié par le décret N°2004-1136 du 21 octobre 2004

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2311-1 et suivant,

- Le compte administratif 2023 a fait apparaître le résultat définitif suivant :
- Section de fonctionnement – excédent de clôture cumulé : 22 128,62€

LE COMITÉ,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- De reporter au BP 2024 l'excédent de clôture de la section de fonctionnement :
compte 002-Résultat de fonctionnement reporté : 22 128,62€

ADOpte A L'UNANIMITÉ l'affectation du résultat telle que proposée

POUR EXTRAIT CONFORME

La vice-présidente du CCAS
Viviane DECERLE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-269500310-20240402-2024-7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024